



Cahiers  
de recherches  
médiévales et  
humanistes

## Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

4 | 1997

Être père à la fin du Moyen Âge

---

# Pères modèles, pères souverains, pères réels

Didier Lett

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/958>

DOI : 10.4000/crm.958

ISSN : 2273-0893

### Éditeur

Classiques Garnier

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 1997

ISSN : 2115-6360

### Référence électronique

Didier Lett, « Pères modèles, pères souverains, pères réels », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 4 | 1997, mis en ligne le 15 janvier 2007, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crm/958> ; DOI : 10.4000/crm.958

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes

---

# Pères modèles, pères souverains, pères réels

Didier Lett

---

- 1 Les profondes mutations qui affectent la société et la famille depuis quelques décennies ont permis à la paternité de devenir un objet de recherche en Sciences sociales de toute première importance<sup>1</sup>. Le développement du travail féminin, la diminution du nombre des mariages, l'essor du concubinage, la multiplication des divorces et des familles monoparentales, le partage de l'autorité parentale (Loi du 4 juin 1970 en France<sup>2</sup>), la suppression de la notion de chef de famille dans le droit fiscal (1984 en France), la possibilité d'ajouter au patronyme porté par l'enfant le nom de l'autre parent, la liberté d'avorter accordée à la mère (Loi du 17 janvier 1975 en France), le recours à l'analyse sérologique permettant de prouver la paternité (1955 en France) et l'essor des différentes formes de procréation assistée (dons de sperme, d'ovule, fécondation in vitro..., etc.) ont bouleversé la famille, les relations homme-femme et, partant, la fonction même de père.
- 2 Des travaux des sociologues et des psychologues, il ressort que toute définition de la paternité contemporaine fait référence à des modèles du passé car, comme l'exprime l'auteur de la synthèse la plus récente sur le sujet (août 1997), « se référer à l'histoire permet de relativiser et de mieux identifier la nature des changements contemporains »<sup>3</sup>. En 1981, l'un des premiers colloques de Sciences sociales organisé sur ce thème, intitulé *Les pères aujourd'hui*, donnait d'abord la parole à Philippe Ariès dont l'intervention avait pour titre : « Le père autrefois »<sup>4</sup>. Sociologues, psychologues et psychanalystes évoquent, pour l'époque contemporaine, les « nouveaux pères », la « faillite du père », la « paternité éclatée » ou, plus récemment encore, la « déchirure paternelle »<sup>5</sup>. L'utilisation de ces concepts, qui renvoie implicitement à un père historique, est-elle fondée ? A nous, historiens, de confirmer ou d'infirmier la présence d'une paternité « ancienne » « infailible » et « entière ».
- 3 Les historiens ont pris conscience très récemment de l'enjeu que représentent les études sur la paternité<sup>6</sup>. Au sein des premiers travaux élaborés sur le sujet, la part réservée au Moyen Âge est très insuffisante. L'ouvrage de synthèse, sous la direction de Daniel Roche

et de Jean Delumeau, principalement centré sur l'espace français, est très révélateur de la vision du père médiéval qui prédomine et de la faible place qu'on lui accorde. Après un excellent chapitre introductif de Jacques Mulliez sur « la désignation du père » dans le droit romain et médiéval, l'ouvrage est consacré au père de Jean Gerson à aujourd'hui. Jean Delumeau s'en explique dans la préface : « Le point de départ – le XV<sup>e</sup> siècle – s'imposait assez naturellement, la fin du Moyen Âge et l'époque de la Renaissance marquant l'aboutissement d'une longue évolution qui avait fini par harmoniser entre eux droits coutumiers, droit canonique et droit romain »<sup>7</sup>. Cette dernière phrase, ainsi que la présence en tête du volume d'un chapitre confié à un historien du droit, indiquent clairement que l'histoire de la paternité médiévale s'est construite essentiellement à partir de sources normatives (coutumiers, traités de droit, etc.). Cette approche uniquement « juridique » prévaut également dans des ouvrages de psychologie ou de psychanalyse qui intègrent des aspects historiques. Ainsi, le recueil d'articles publiés sous la direction de J. et M. P. Clerget, s'ouvre par deux contributions historiques (« Père et paternité » de François Doyez et « Des pères carents aux nouveaux pères » de Françoise Hurstel) qui s'appuient exclusivement sur des sources juridiques et prennent comme point de départ de leur analyse le Code Civil napoléonien<sup>8</sup>.

- 4 Il nous a donc paru utile, en privilégiant les sources non juridiques de la fin du Moyen Âge (manière sans doute plus efficace de renouveler nos maigres connaissances sur le sujet), d'apporter une contribution à une histoire des pères et de la paternité appelée à se développer<sup>9</sup>. Doit-on accepter le schéma traditionnel qui présente l'époque médiévale comme une période de transition entre la toute puissance du *paterfamilias* antique et la « monarchie paternelle » (ou « l'âge d'or du souverain ») de l'époque moderne, avant d'entrer dans la phase du « père carent » du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup> et de celle des « nouveaux pères » ou de « la faillite du père » de ces trois dernières décennies ? En d'autres termes, il nous faut dégager les spécificités médiévales de la paternité.
- 5 L'importance prise par les liens de sang et l'influence de l'Église sur la société nous paraissent deux critères déterminants pour définir la paternité médiévale. Sur un plan juridique, domine la paternité biologique qui contraste avec la paternité romaine où seule comptait « la volonté d'un l'homme de se constituer père »<sup>11</sup> ; pour l'Église, est père celui qui a engendré des enfants légitimes dans le mariage, selon la formule du jurisconsulte Paul : *Pater is est quem nuptiae demonstrant*<sup>12</sup>. Cette locution connaît un vif succès à la fin du Moyen Âge car elle s'accorde parfaitement avec la mainmise de l'Église sur le mariage ; pendant des siècles, elle « n'a cessé d'arrimer fermement, parfois trop fermement, le biologique à l'institutionnel »<sup>13</sup>. La paternité médiévale, fortement institutionnalisée, a produit de solides liens organiques entre parentalité et conjugalité qui contrastent avec ce que les sociologues observent aujourd'hui, où, dans les formes d'organisation de la famille, ces deux notions sont de plus en plus séparées.
- 6 Toute réflexion sur la paternité nous oblige à parler de filiation. Or, au Moyen Âge, tout chrétien est d'abord fils de Dieu et le Nouveau Testament va jusqu'à refuser d'attribuer à l'homme, « le Nom-du-Père » : « N'appellez personne 'votre père' sur la terre, car vous n'en avez qu'un, le Père céleste » (Matthieu, 23, 9). Aussi, les médiévistes qui étudient les pères, rencontrent d'abord un Père inaccessible. Cette paternité est parfaite car dégagée de tous liens charnels ; elle s'incarne ici-bas dans des « avatars terrestres du Père » : l'abbé, à la tête de son monastère, devient le père de ses moines qui se désignent entre eux comme des frères ; chaque chrétien est engendré symboliquement par son parrain, père spirituel

(désigné par *patrinus*, terme formé avec la racine *pater*, ou par *pater spiritualis*, *pater ex lavacro*, *spiritualis a baptismo pater*, etc.).

- 7 Au Bas Moyen Âge, un autre modèle de père s'impose : Joseph, qui, comme le signale Paul Payan, en étudiant les sources iconographiques et l'œuvre de Jean Gerson, non seulement « donne à la scène (de la Nativité) un lien avec la société humaine » mais joue le rôle du père en brisant le lien mère-enfant. Aux côtés de l'image traditionnelle et mieux connue du Joseph ridicule (finalement minoritaire) coexiste une autre image, celle d'un père « maternant ». Au début du XV<sup>e</sup> siècle, sous l'égide de Jean Gerson, on assiste à une formidable promotion du culte de saint Joseph qui représente un modèle de paix et d'union dans une époque troublée par les divisions. Le mari de la Vierge est l'image des pères du temps, recherchant la survie de la maison<sup>14</sup>, présenté comme le symbole de celui qui, en dehors de tout lien de filiation charnelle, par amour pour Dieu, a défendu son épouse et son enfant. Aussi, dans une époque où liens de sang et liens spirituels sont valorisés, où il est fondamental d'avoir la certitude de sa paternité, voici un curieux modèle de père terrestre : un père nourricier, un père social, un père putatif. Selon le principe du jurisconsulte Paul, il est père parce qu'il est l'épouse de la mère du Christ, même s'il n'est pas le père biologique.
  
- 8 Des sources juridiques, longtemps privilégiées par l'historiographie, il ressort que le père médiéval dispose d'un réel pouvoir de chef de famille. Il n'est sans doute pas le lieu, ici, d'insister sur l'aspect le mieux connu de la paternité au Moyen Âge<sup>15</sup>. Cependant deux remarques doivent être faites. D'une part, comme le montrent l'ensemble des contributions présentes dans ce numéro, l'image du père donnée par la littérature et l'iconographie s'écartent parfois très nettement de celle qui apparaît dans les sources juridiques. D'autre part, même dans le droit, la *patria potestas* est limitée, comme l'indique justement Philippe Maurice en étudiant le Gévaudan des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Dans cette région, comme dans beaucoup d'autres, c'est la possession de biens qui fonde le pouvoir et légitime l'autorité paternelle. Aussi, lorsqu'un fils de famille reçoit un héritage concédé par un tiers ou des biens dotaux maternels, il peut s'émanciper et parfois accueillir sous son toit, le père-veuf en état de dépendance. Dans les régions hollandaises des XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, le pouvoir sur les enfants appartient conjointement aux deux parents<sup>16</sup>. Jean-Philippe Levy, au milieu des années 1960, reconnaissait déjà que, dans la France du XIII<sup>e</sup> siècle, « on a pu parler, non sans raison, d'une puissance parentale plutôt que paternelle »<sup>17</sup>.
  
- 9 Retracer l'histoire des pères et de la paternité ce n'est pas seulement s'intéresser à leur puissance et à leur autorité dans le droit. L'observation d'une documentation qui ne développe pas un discours théorique sur la paternité mais vise à mettre en scène le père, modifie considérablement notre perception. Les sources narratives ou iconographiques ne dévoilent pas non plus le réel mais représentent l'avantage de mettre en mouvement le père médiéval en l'ancrant suffisamment dans la réalité pour être crédible auprès des auditeurs et des lecteurs. Dans les récits de miracles scandinaves de la fin de l'époque médiévale, comme dans ceux rédigés en France et en Angleterre aux siècles précédents<sup>18</sup>, le père est aussi souvent présent auprès de son enfant que la mère et se bat avec autant d'acharnement pour l'obtention de la guérison ou de la résurrection des filles comme des garçons, des petits comme des grands. Il convient donc impérativement de réviser l'idée selon laquelle le père n'interviendrait que pour son fils et seulement à partir de l'âge de sept ans<sup>19</sup>. Surtout dans les milieux modestes (c'est-à-dire la quasi-totalité de la société médiévale), ne bénéficiant pas d'aides extérieures, lorsqu'un couple a de nombreux

enfants, lorsque la femme connaît un handicap ou avant la cérémonie des relevailles (période pendant laquelle un certain nombre d'interdits pèsent sur la jeune mère), le père prend en charge les tout petits enfants. Rassurons-nous! Heureusement pour le psychisme de l'enfant et pour la structuration de sa personnalité, dans la très grande majorité des cas, au Moyen Âge, le père est très présent avant « l'âge de raison », permettant à son enfant d'intérioriser la loi de l'interdiction de l'inceste, de surmonter le complexe d'Œdipe et d'hériter du Surmoi.

- 10 Même si les images qui illustrent les encyclopédies et les textes hagiographiques montrent peu les relations père-fille, nombreuses sont celles qui mettent en scène un père attentif qui initie, éduque, joue avec ses enfants et prie pour eux en cas de malheur. Comme nous le rappelle Danièle Alexandre-Bidon, les historiens des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont occulté ce type de représentation qui devait sans doute les déranger. Dans les sources littéraires, il s'agit encore de pères tendres et au souci éducatif très vif : en étudiant la chanson de geste d'*Auberi le Bourgoin* (genre qui aime pourtant à développer les valeurs viriles de l'homme), Isabelle Weill montre la grande tendresse que Basin éprouve pour son fils Auberi préadolescent de douze ans, lui enseignant les rudiments de la chasse et de la guerre. Cet amour est d'autant mieux mis en valeur que la mère est absente du récit<sup>20</sup>. Devant l'abondance des témoignages médiévaux relatifs à la tendresse paternelle<sup>21</sup>, il en va de celle-ci comme des sentiments que la mère éprouve pour ses enfants : il n'est plus temps de prouver son existence mais d'en analyser les formes, les spécificités, la nature.
- 11 Le père est aussi un éducateur. Des laïcs du Bas Moyen Âge écrivent des traités de pédagogie. Vers 1371-1372, Le Chevalier de la Tour Landry en rédige deux : le premier, pour ses fils (hélas perdu) et le second pour ses filles. Lorsqu'il aborde le sujet délicat que représentent les gestes du désir, il introduit dans son discours didactique un dialogue qu'il aurait eu avec son épouse. Le père passe par la mère, se sert de sa voix pour faire entendre sa parole d'autorité. En mettant en scène cette femme (son épouse et la mère de ses filles) à l'attitude rigoureuse qui condamne sans appel les dangers « d'amer par amours », il s'octroie le « beau rôle », celui de la modération ; mais il assume complètement, à travers cet artifice littéraire, les doutes, les incertitudes et la fragilité d'un père (Danielle Bohler).
- 12 Les prédicateurs de la fin du Moyen Âge, eux aussi, insistent sur les devoirs éducatifs et les responsabilités du père envers ses enfants. A travers l'étude de différentes versions d'un *exemplum* ayant connu un vif succès (celui de l'enfant-voleur qui périt sur le gibet pour ne pas avoir été réprimandé par son père), Jussi Hanska montre que les prédicateurs considèrent, en s'appuyant sur le quatrième commandement du Décalogue, que le père est responsable des péchés commis par son enfant. S'il néglige son éducation ou ne donne pas un bon exemple, il est irrémédiablement condamné et son salut est remis en cause. Cette co-responsabilité père-fils se retrouve, inversée, dans le roman de *Barlaam et Josaphat* (étudié par Marie-Geneviève Grossel) où c'est la foi du fils qui permet au père païen de renaître par la conversion au christianisme. Cet engendrement symbolique n'est possible que par la grande tendresse qui lie les deux principaux protagonistes du roman.
- 13 Il existe enfin d'autres manières d'étudier les liens entre le père et le fils, celles qui consistent à observer les modes d'appropriation symbolique : la transmission d'un prénom qui permet au père d'inscrire son enfant dans sa famille et sa parenté et la théorie des ressemblances : le fils, perçu comme « l'expression du visage paternel », fait la joie de son père, non seulement parce que celui-ci se retrouve physiquement en lui et se

l'approprié d'autant mieux, mais aussi, parce qu'il participe ainsi à la Création en produisant du semblable, comme Adam « engendra un fils à sa ressemblance » après avoir été créé « à l'image de Dieu » (Didier Lett). On le voit, dans la société chrétienne médiévale, c'est bien, en dernière instance, au Père originel (qui était notre point de départ) qu'il faut revenir.

- 14 Pour clore ce dossier sur la paternité médiévale, il nous a paru important que le lecteur puisse directement « goûter » aux textes lus et entendus par les hommes et les femmes du Bas Moyen Âge. Dans les deux *exempla* inédits d'Étienne de Bourbon (traduits et commentés par Jacques Berlioz), on retrouve la grande tendresse paternelle mais aussi la crainte de l'insolence ou de l'ingratitude des enfants pour leur père.
- 15 Enfin, pour réinscrire notre enquête au sein de l'ensemble des recherches en Sciences humaines sur la paternité et ainsi mieux dégager les spécificités de notre période, nous avons voulu donner la parole à Geneviève Delaisi de Parseval, psychanalyste, spécialiste de la parenté et de la filiation. Comment nos pères médiévaux, « souverains » mais aussi déjà « nouveaux » et « carents », peuvent-ils se confronter aux pères « réels, imaginaires et symboliques » de la psychanalyse ? Selon les historiens contemporanéistes la notion de « père carent » ne prendrait tout son sens qu'au cours de la seconde guerre mondiale lorsque les enfants de prisonniers de guerre ont grandi avec une « image paternelle » mais sans père. Or, l'absence du père est fréquente dans la société médiévale, à cause de la mort mais aussi des guerres, du commerce, des croisades, des pèlerinages, etc. Au cours de l'histoire, les changements affectent moins l'absence ou la présence du père et ses fonctions auprès de ses enfants *dans la réalité*, que la manière dont les acteurs vivent cette présence, cette absence et les rôles paternels : « Ce n'est pas l'absence réelle qui est déterminante pour désigner un père comme carent mais le sens qu'elle prend pour chacune des personnes de la famille »<sup>22</sup>. Si l'image du père symbolique est construite en grande partie sur ce que dit la Loi, au Moyen Âge, elle donne à voir un personnage puissant, tendant à se référer à Dieu le Père. Aussi peut-on risquer l'idée que, lorsque le père médiéval est « carent », l'écart entre père symbolique et père réel est bien plus grande qu'en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle et que cette carence affecte d'autant plus les enfants médiévaux.
- 16 Être père au Moyen Âge, c'est se référer à des modèles, avoir un certain pouvoir, aimer et éduquer un enfant, donner son nom, infuser sa culture, produire des ressemblances ; une forme particulière de transmission d'une partie de soi-même, parfois la plus intime. Parce que l'exercice de la paternité révèle des aspects de l'identité de l'homme médiéval et parce que nos collègues des autres Sciences humaines et sociales ont besoin de nos travaux pour analyser plus attentivement les profonds changements contemporains, les auteurs de ce dossier des *Cahiers de Recherches Médiévales* ont tenté d'apporter leur contribution à ce vaste chantier.

## NOTES

1. Pour ne prendre que les publications les plus récentes et les plus marquantes : M. Azoulay, *De père en père*, Paris, A. M. Métaillé, 1988 ; Ch. Castelain-Meunier, *La paternité*, Paris, P. U. F., Que sais-je ?, 1997 ; G. Corneau, *Père manquant, fils manqué*, Paris, Éditions de l'Homme, 1989 ; P. Le Roy, *Le père dans la périnatalité*, Paris, Eres, 1996 ; Ch. Olivier, *Les fils d'Oreste ou la question du père*, Paris, Flammarion, 1994 ; *Pères et paternité, Revue française des affaires sociales*, numéro hors série, novembre 1988 ; E. Sullerot, *Quels pères ? quels fils ?* Paris, Fayard, 1992 ; E. Sullerot, *Le grand remue-ménage*, Paris, Fayard, 1997 ; Les travaux de psychanalystes abondent également ; G. Delaisi de Parseval, *La part du père*, Paris, Seuil, 1981 ; *La fonction paternelle*, Colloque de Monaco, 1992 ; Fr. Hurstel, *La déchirure paternelle*, Paris, P. U. F., 1996 ; Ph. Julien, *Le manteau de Noé : essai sur la paternité*, Paris, Desclée, 1991 ; A. Naouri, *Une place pour le père*, Paris, Seuil, 1985 ; *Le Père, métaphore paternelle et fonction du père : l'interdit, la filiation, la transmission*, L'Espace analytique, Denoël, Paris, 1989 ; *Pères et société, Dialogues* 107, 1er trimestre 1990 ; B. Ribes (dir.), *La filiation : ruptures et continuité, Actes du colloque de Vaucresson*, Juin 1985, I. D. E. F., Diffusion P. U. F., 1986 ; R. Teboul, *Neuf mois pour être père*, Paris, Calmann-Lévy, 1994 ; B. This, *Le père, acte de naissance*, Paris, Seuil, 1981.
2. Autorité qui, en France, est même octroyée exclusivement à la mère en cas de non-mariage (Loi de 1972).
3. Ch. Castelain-Meunier, *La paternité, op. cit.*, p. 7.
4. Ph. Ariès, « Le père autrefois » dans *Les pères aujourd'hui*, colloque international, Paris 17-19 février 1981, INED, 1982, pp. 5-8.
5. Fr. Hurstel, *La déchirure paternelle, op. cit.*
6. Aussi, la bibliographie sur le sujet est-elle bien maigre. Sur l'époque moderne et contemporaine, la meilleure synthèse est J. Delumeau et D. Roche (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990. On peut lire également : H. Tellenbach (dir.), *L'image du père dans le mythe et l'histoire*, Paris, P U F, 1983 et Y. Knibiehler, *Les pères aussi ont une histoire*, Paris, Hachette, 1987 ; Y. Castan, « Pères et fils en Languedoc à l'époque classique », *Le XVII<sup>e</sup> siècle et la famille*, numéro spécial de la revue *XVII<sup>e</sup> siècle*, 1974, n° 102-103, pp. 31-43 et M. Daumas, *Le Syndrome des Grioux. La relation père-fils au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1990. Pour l'époque médiévale : A. Collas, « Le père, l'héritier et l'ancêtre. Quelques images de la parenté chez les notables urbains au XV<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Bourges », *Revue historique*, janvier-mars 1994, n° 589, pp. 37-50 ; D. Lett, « Des 'nouveaux pères' au Moyen Âge ? Les fonctions paternelles dans les *Miracles de saint Louis* », *Conformités et déviations au Moyen Âge*, second colloque du CRISIMA, 25-27 Novembre 1993, Montpellier, 1995, pp. 223-234 ; J. Subrenat, « Jésus et Joseph dans les Mystères du XV<sup>e</sup> siècle, une curieuse relation 'père-fils' », *Les relations de parenté dans le monde médiéval, Senefiance* n° 26, publication du CUERMA, Aix-en-Provence, 1986, pp. 549-564.
7. J. Delumeau et D. Roche (dir.), *Histoire des pères..., op. cit.*, p. 11.
8. J. et M. P Clerget (dir.), *Places du père..., op. cit.*, respectivement pp. 15-24 et 25-37.
9. Il s'agit d'autant plus d'un devoir d'historien que l'ensemble des travaux récents, en sociologie, psychologie et psychanalyse, comporte presque tous un chapitre historique où

l'on retrouve les poncifs habituels et éculés sur le Moyen Âge et la paternité. Si l'image du « père historique » que nous livrent ces études est souvent erronée, c'est parce qu'elle est construite en se fondant sur des recherches sur l'enfance et la famille souvent anciennes et/ou uniquement élaborées à partir d'une documentation normative par des historiens du droit.

10. Sur un plan purement juridique, l'autorité du père commence par être attaquée en 1889 avec l'apparition du « père indigne » qui peut être déchu de son autorité paternelle et se poursuit, par exemple, en 1935, avec l'abolition du droit de correction paternelle.
11. J. Mulliez, « La désignation du père », *Histoire des pères...*, *op. cit.*, p. 28.
12. *Digeste*, II, 4-5 ; pour un commentaire approfondi de cette formule, voir A. Lefebvre-Teillard, « *Pater is est quem nuptiae demonstrant*. Jalons pour une histoire de la présomption de paternité », *Revue d'histoire de droit français et étranger*, t. LXIX, 3, juillet-septembre 1991, pp. 331-341.
13. *Ibid.*, p. 340.
14. D. Herlihy, « The Making of the Medieval Family : Symmetry, Structure and Sentiment », *Journal of Family History, Religion and the Family in European History*, vol. 8, n° 2, été 1983, pp. 128.
15. Nous renvoyons à l'excellente synthèse de J. Mulliez, « La désignation du père », *op. cit.*
16. H. Ankum, « Cessation de minorité, puissance parentale et tutelle. Études sur le statut juridique des enfants mineurs dans l'histoire du droit privé néerlandais à partir du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire du Droit* 45, 1977, pp. 117-153.
17. J-Ph. Levy, *Cours d'histoire du droit privé. La famille*, 1965-1966, p. 67. Ces réflexions doivent également inviter les historiens à nuancer le pouvoir juridique du mari sur son épouse. Dans les milieux modestes marseillais du XIV<sup>e</sup> siècle, la dot représente parfois l'essentiel des fonds et biens d'un couple. Au décès de l'épouse sans enfant, le mari se retrouve dans le plus grand dénuement. Alors, « bien des femmes étaient 'propriétaires' de leurs maris », D. L. Smail, « Démanteler le patrimoine. Les femmes et les biens dans la Marseille médiévale », *Annales H. S. S.*, mars-avril 1997, p. 362.
18. Ch. Krötzel, « Parent-child Relations in Medieval Scandinavia according to scandinavian Miracle Collections », *Scandinavian Journal of History*, vol. 14, 1989, p. 36 et D. Lett, *L'enfant des miracles. Enfance et société au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Aubier, 1997, chapitre VII.
19. C'est l'idée qui prévaut encore, par exemple, dans l'*Histoire des pères et de la paternité* où S. Melchior-Bonnet écrit : « ...la mère seule se charge du petit enfant braillard et crotté... le père ne voit guère grandir son enfant », « De Gerson à Montaigne, le pouvoir et l'amour », *Histoire des pères...*, *op. cit.*, p. 56.
20. Des articles récents consacrés à l'enfance dans la littérature médiévale occidentale et orientale relèvent également cette présence de la tendresse paternelle : dans le *Lancelot en prose*, on voit Pharien et Lambègue « maternant » Lionel et Bohort dès leur plus jeune âge, les serrant dans leur giron et leur donnant à manger ; M. de Combarieu, « Enfantines (Études sur les 'enfances' de Lionel et de Bohort dans le Lancelot en prose) », *Pris-Ma, Enfances romanesques*, t. XII, n°2, janvier-juin 1996, p. 147. Ces témoignages se retrouvent dans la littérature chrétienne orientale : C. Jouanno, « Récits d'enfances dans la littérature byzantine d'imagination », *Pris-Ma, Enfances romanesques*, t. XII, n°1, janvier-juin 1996, p. 45.



21. Voir D. Lett, « Les pères du Moyen Âge aimaient-ils leurs enfants », *L'Histoire* 187, avril 1995, pp. 46-49.
22. Fr. Hurstel et G. Delaisi de Parseval, « Le pardessus du soupçon », *Histoire des pères...*, *op. cit.*, p. 385.
- 

AUTEUR

DIDIER LETT

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines